

25/06/2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Timac agro mise en demeure depuis 2 ans déjà !

#### Le contexte

Au début de l'année 2020, suite à la **constatation de nouveaux dépassements de ses rejets d'ammoniacs**, les services de l'État se décidaient à durcir le ton face à Timac Agro, à Saint-Malo. Résultat : **une amende de 5.000 € et l'arrêt de la production à base de produits ammoniacaux sur le site portuaire.**

Pour rappel, l'entreprise Timac Agro fabrique des engrais composés sur le port et dans la zone industrielle de Saint-Malo. En mai 2018, lors d'un contrôle portant sur les rejets atmosphériques des différents sites de l'entreprise, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) constate des rejets d'ammoniac 6 à 12 fois supérieurs à la réglementation. Cela conduit la préfecture à émettre une mise en demeure contre l'entreprise dès juillet 2018.

En août 2019, lorsque nos deux associations ont connaissance de ces résultats, elles sont **les premières à alerter la population de cette infraction**, et demandent en parallèle aux services préfectoraux de prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé des malouins.

#### Encore quelques dépassements !

Le 11 juin, suite à une troisième rencontre avec la sous-préfecture, nos associations obtiennent les derniers relevés de l'entreprise et échangent sur le projet de **création d'une commission de suivi de site**. La mise en place de cette commission devrait permettre une surveillance des deux sites sur le long terme, tant sur les procédés que sur les conséquences sanitaires des rejets dans l'air et dans l'eau. Sa création, confirmée par le sous-préfet et initialement prévue fin mai, a dû, en raison de la Covid-19, être **décalée au mois de septembre** afin de permettre à l'ensemble des nouveaux élus d'y siéger directement. Nos associations ont déjà d'ores et déjà demandées à en faire partie.

Lors de cette rencontre, les services de l'État ont aussi confirmé **un arrêt définitif des productions à base de sulfate d'ammonium au niveau de l'usine du quai intérieur** (et donc des rejets d'ammoniac). C'est une information d'importance car les rejets les plus importants avaient été constatés sur ce site. Cependant nous avons aussi appris qu'à deux reprises (en janvier et avril), des pics ponctuels ont été constatés sur le site de la zone industrielle. Nous avons aussi profité de cette rencontre pour alerter sur le fait que, **alors même que nous étions confiné-e-s**, des rejets industriels aient pu se poursuivre pendant les périodes de pics de pollution aux particules fines, et ce sans aucune mesure complémentaire.

#### Nous portons plainte sur les infractions environnementales

Aujourd'hui, la mise en demeure perdure depuis bientôt près de deux ans. Deux ans de trop.

Nos deux associations ont décidé d'engager, contre l'entreprise, une action en justice commune avec l'aide de la fédération nationale France Nature Environnement.